



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 19 octobre 2022 à 20 h 00
CONVOCATIONS : 13 octobre 2022

PROCÈS VERBAL

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, Claude DELOUSTAL, Vincent CENGIA, Adrien NEGRE, Nathalie ANDRE, Marie ARANGUREN, Pascal LEMARQUE.

Absent(es) excusé(es) :

ARANGUREN Marie - CENGIA Vincent

Absent(es) représenté(es) :

ALLEMAND R. formation M. PUJOL
LEMARQUE P formation O FERRIER
NEGRE A formation ROUZAUD G.

Secrétaire de la séance :

Madeleine PUJOL

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

DE_2022_049

Le Conseil Municipal

Prend connaissance des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2023 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale :

- Inscription à l'état d'assiette des parcelles : **11p, 12p, 13p, 26p, 28p, 29p, 36a**

- Report à l'année 2024 des coupes prévues en parcelles **8p, 33p, 34p** pour des raisons techniques

(Création d'une piste pour permettre la vidange des bois).

- Report à l'année 2027 des coupes prévues en parcelles **15p, 16a, 16p** pour des raisons sylvicoles (sortie d'exploitation).

- Suppression de la coupe prévue en parcelle **19v**, ilot de vieillissement, volume trop faible avec conditions difficiles d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus,

Demande que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2023, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF,

Confie à l'ONF la fixation du prix de retrait,

Donne pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

- Présents : 6
- Votants : 9

- Pour : 9
- Contre :
- Abstention

DE_2022-051

Demande de subvention

Monsieur le maire expose au conseil municipal du projet de création d'un local MJC Espace et Vie Sociale au sein de l'espace mutualisé de Campsadourny,
La répartition financière des aides pourrait être répartie comme ci-dessous, il y a donc lieu d'approuver le plan de financement.

Construction d'un bureau d'accueil pour la MJC Espace et Vie Sociale		
Aide aux Communes		
Commune Puivert	20%	46 507.40 €
DETR	30%	69 761.10 €
Région Occitanie	24%	56 268.50 €
CAF	26%	60 000.00 €
TOTAL	100 %	232 537,00 € HT

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le plan de financement ci-dessus,
2. D'autoriser le maire à suivre cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

- Présents : 26
Votants : 26
Abstentions

- Pour : 9
- Contre :

Monsieur le maire expose au conseil municipal de l'installation prochaine d'un point épicerie et restauration rapide dénommé SAS « LE LOCAL ».

Dans le cadre du soutien à la revitalisation rurale et à l'installation d'un commerce de proximité il propose que la commune participe à cette installation au travers d'une subvention de fonctionnement répartie de la façon suivante :

- 10 000€ en 2022
- 10 000€ en 2023

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

3. D'approuver la participation à cette installation au travers d'une subvention de fonctionnement, 10 000€ en 2022 et 10 000€ en 2023.
4. D'autoriser le maire à suivre cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

- Présents : 6
Votants : 9
Abstentions :

- Pour : 9
- Contre :

Objet : demande de subvention pour des travaux D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public sur les rues structurantes de : rue de la libération, place de l'église, place du lavoir, impasse des palombes, rue de la bergerie, place de la poste, rue de l'ancienne mairie, rue du barry du lion, RD117, RD16, rue de la canelo, . Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal a ouï cet exposé, après avoir délibéré,

AUTORISE, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN (*document à télécharger sur notre site*) et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

-DESIGNE M. FERRIER Olivier en qualité de référent de la Commune pour le suivi de cette opération,

-S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

- Présents : 6
Votants : 9
Abstentions

- Pour : 9
- Contre :

DE_2022-055

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal 40600 de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-200.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PUIVERT, les jour, mois et an que dessus.

- Présents : 6
Votants : 9
Abstentions

- Pour : 9
- Contre :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 44300 de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	-1000.00	
658	Charges diverses de gestion courante	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

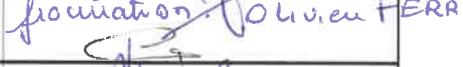
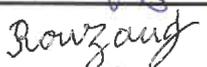
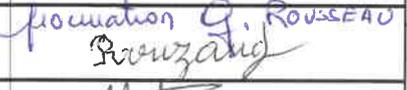
- Présents : 6
 - Votants : 9
 - Abstentions :

- Pour : 9
 - Contre :

LISTE DE PRESENCE

mercredi 19 octobre 2022

Date de la convocation: 13 octobre 2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FERRIER Olivier	Maire	
PUJOL Madeleine	Adjoint Au Maire	
ALLEMAND Roger	Adjoint Au Maire	Procuration de Pujol 
LEMARQUE Pascal	Conseiller Municipal	Procuration de Olivier Ferr 
TOUSTOU Brigitte	Conseillère Municipale	
ROUZAUD Guy	Conseiller Municipal	Rouzaud 
DELOUSTAL Claude	Conseiller Municipal	
CENGIA Vincent	Conseiller Municipal	
NEGRE Adrien	Conseiller Municipal	Procuration G. ROUSSEAU Rouzaud 
ANDRE Nathalie	Conseillère Municipale	
ARANGUREN Marie	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance :